



A venir

ADMR

Pour toute question, vous pouvez contacter l'association ADMR au 06.72.98.44.82

Relais Assistants Maternels

Isabelle Achard, 06 43 37 73 13
Educatrice de Jeunes Enfants

Assistante sociale

Contactez la Maison des Solidarités de Veynes au 04.92.58.00.86

**Election des conseillers municipaux, second tour
Dimanche 28 juin 2020**

- Le scrutin est ouvert de 8h00 à 18h00
- Le bureau de vote est situé dans la salle de l'office de tourisme de la Joue du Loup.

INFOS

Exigences sanitaires :

- Afin de répondre aux exigences sanitaires, des équipements de protection individuelle seront mis à disposition des électeurs et des membres du bureau de vote.
- Le port du masque sera **obligatoire** à l'intérieur du bureau de vote. Celui-ci peut être retiré uniquement pour vérifier l'identité d'un électeur.
- Le lavage des mains sera demandé. Des points d'eau seront disponibles dans la salle et clairement identifiés.
- Du gel hydroalcoolique sera également mis à disposition des électeurs.

Inscription d'office des jeunes de 18 ans :

- Les jeunes français qui ont accompli les formalités de recensement militaire à 16 ans et qui ont atteint la majorité entre le 1^{er} tour (15 mars 2020) et la veille du 2nd tour (27 juin 2020) sont inscrits d'office sur la liste électorale et peuvent voter.

Procurations :

- Les procurations établies pour le 2nd tour (prévu le 22 mars) sont valables pour le 28 juin.
- Afin de sécuriser le scrutin l'organisation du second tour des élections municipales et **UNIQUEMENT POUR CE SCRUTIN A TITRE EXCEPTIONNEL**, la loi prévoit qu'il est possible pour un électeur d'être porteur de deux procurations établies en France.

Bureau de vote :

- Trois électeurs maximum par bureau de vote. Une file d'attente sera organisée à l'extérieur.



Opérations de vote :

- Il est demandé de limiter au maximum le contact entre les électeurs et les membres du bureau de vote.
- Il est fortement recommandé d'utiliser son propre stylo.
- A titre exceptionnel, la carte d'électeur ne sera pas tamponnée.

Dépouillement :

- Les opérations de dépouillement feront l'objet d'une attention particulière.
- Le nombre d'électeurs présents lors du dépouillement sera régulé par rotation toutes les demi-heures si le public est nombreux.

Nous vous remercions de bien vouloir appliquer les gestes barrières et la distanciation sociale.

Mairie du Dévoluy
contact@mairiedevoluy.fr
<http://www.mairiedevoluy.fr>